

Présence

Présents :

Jean-Paul AYRAL, Luc ASTOUL, Marie-Aude BARRIER, Maryse CAREME, Bruno CHAMPOUX, Pauline COHADE, Véronique FAURE, Gilles LARGERON, Céline MARSIN, Frédéric MEUNIER, Pierre-Franck PAPPALARDO, Marie PEREIRA, Elodie PEREIRA OLIVEIRA, Raphaël ROUSSY, Claude VANKENHOVE.

Excusés :

Intervenants :

Sans intervenants

Lieu de la séance :

Salle polyvalente, à huis clos avec application des mesures COVID19.

Secrétaire de séance :

M. ROUSSY Raphaël

Ordre du jour

- Élection du maire
- Nombre de poste d'adjoints
- Élection des adjoints

Élection du maire

L'élection du Maire est présidée par le doyen de l'assemblée réunie M. Jean-Paul AYRAL.

Par vote secret et à la majorité, 14 pour et 1 blanc, Jean-Paul AYRAL est élu Maire de Malauzat (15 voix).

Nombre de poste d'adjoints

M. le Maire propose de modifier le nombre des adjoints à trois au lieu de quatre auparavant et désigner deux conseillers délégués qui seront nommés lors d'un prochain conseil municipal.

Par vote et à l'unanimité, cette proposition est adoptée (15 voix).

Élection des adjoints

Par vote et à l'unanimité, cette proposition est adoptée (15 voix).

Par vote secret et à l'unanimité, la liste conduite par Pierre-Frank PAPPALARDO est élue :

- Pierre-Franck PAPPALARDO, premier adjoint
- Elodie PEREIRA OLIVEIRA, deuxième adjoint
- Raphaël ROUSSY, troisième adjoint

Tableau du nouveau Conseil Municipal :

Noms	Fonction	Périmètres
Jean-Paul AYRAL	Maire	
Pierre-Franck PAPPALARDO	Premier adjoint	Urbanisme / Travaux
Elodie PEREIRA OLIVEIRA	Deuxième adjoint	Enseignement / Social
Raphaël ROUSSY	Troisième adjoint	Communication
Luc ASTOUL	Conseiller	
Véronique FAURE	Conseillère	
Claude VANKENHOVE	Conseiller	
Gilles LARGERON	Conseiller	
Frédéric MEUNIER	Conseiller	
Céline MARSIN	Conseillère	
Marie PEREIRA	Conseillère	
Bruno CHAMPOUX	Conseiller	
Marie-Aude BARRIER	Conseillère	
Maryse CAREME	Conseillère	
Pauline COHADE	Conseillère	

Pour rappel, les deux délégués communautaires RLV sont :

- Jean-Paul AYRAL, Titulaire
- Elodie PEREIRA OLIVEIRA, Suppléante

Divers

- Lecture de la charte de l' élu local par M. le Maire.
- Convocation au conseil municipal au format digital (mail avec accusé de réception)

Par vote et à l'unanimité, cette proposition est adoptée (15 voix).

Jean-Paul AYRAL remercie l'ensemble des élus ainsi que les Malauzaires pour la confiance apportée.

Félicitations aux nouveaux élu-e-s.

Prochaine réunion lundi 8 juin à 19h00 (à huis clos et mesures COVID 19)

- Réunion de travail sur la composition des commissions.

Fin de séance à 20h00



Signature and official seal of the Mayor of Malauzat. The seal is circular and contains the text "MAIRIE DE MALAUZAT" and "83200 PUY DE DÔME".